

La lecture d'un dossier de crédit

Document 7-4

Les renseignements inscrits dans un dossier de crédit d'Equifax varient légèrement de ceux inscrits dans le dossier de crédit de Transunion, mais les deux agences abordent les mêmes sections de base :

Les renseignements personnels

Ils peuvent inclure votre nom, votre adresse, vos adresses précédentes, votre date de naissance, votre numéro d'assurance sociale (NAS) et vos employeurs actuels et précédents. Assurez-vous que tous les renseignements sont corrects et à jour.

Les enquêtes

Cette section énumère toutes les personnes ou les entreprises qui ont demandé un exemplaire de votre dossier de crédit. Assurez-vous qu'aucune enquête n'a été menée sans votre permission. Le fait d'avoir trop d'enquêtes peut avoir un effet négatif sur votre pointage de crédit. Le fait que vous demandiez de voir votre propre dossier de crédit n'a pas d'incidence sur votre pointage.

Les renseignements sur les comptes

Cette section contient des renseignements sur tous vos comptes de crédit. Cela inclut les prêts, les cartes de crédit, les cartes de grands magasins, les marges de crédit et les prêts personnels. Les renseignements du compte comprennent habituellement le nom du créancier, le numéro de compte, le solde dû, la limite de crédit et la cote de votre compte.

Toutes les cotes de compte contiennent un chiffre et une lettre. Les lettres sont R, I ou O. Elles renvoient au type de crédit que vous avez.

Le « R » signifie crédit renouvelable. Il s'agit du type de crédit où une limite vous est accordée. Lorsque vous faites un paiement, ce crédit est à nouveau disponible, donc il est « renouvelé ». Par exemple, le crédit renouvelable comprend les cartes de crédit, l'autorisation de découvert et les marges de crédit.

Le « I » signifie crédit par versement. Il s'agit du type de crédit où vous recevez une somme d'argent en une seule fois, puis vous remboursez en versements réguliers jusqu'à ce que le solde soit à zéro. Par exemple, un prêt de voiture, un prêt étudiant ou une hypothèque.

Le « O » signifie crédit ouvert. Il s'agit du type de crédit où vous recevez une facture mensuelle que vous êtes tenu de payer en entier. Par exemple, une facture pour services de téléphone ou services publics. Ces entreprises n'ont pas l'habitude d'envoyer des rapports aux bureaux de crédit.

Chaque compte de crédit obtient également une cote sur une échelle de 0 à 9. R1 signifie que vous payez vos factures à temps en fonction des modalités de votre entente de crédit. R9 signifie que vous ne payez pas vos factures comme convenu et que le compte fait l'objet de procédures de recouvrement.

La lecture d'un dossier de crédit

Document 7-4 (suite)

Par exemple, vous pouvez avoir une cote R1 sur une carte de crédit si vous la remboursez chaque mois. Par contre, vous pouvez avoir une cote R9 sur un prêt étudiant si vous ne l'avez pas payé et que le compte fait l'objet de procédures de recouvrement.

Cote	Description
R0	Le compte est trop récent pour être évalué : approuvé mais non utilisé
R1	Le titulaire paie dans les 30 jours de la facturation, ou paye comme convenu
R2	Le titulaire paie en plus de 30 jours, mais en moins de 60 jours, ou a un paiement en souffrance
R3	Le titulaire paie en plus de 60 jours, mais en moins de 90 jours, ou a deux paiements en souffrance
R4	Le titulaire paie en plus de 90 jours, mais en moins de 120 jours, ou a trois paiements en souffrance ou plus
R5	Le compte est en souffrance depuis au moins 120 jours, mais pas encore évalué R9
R6	Aucune cote existante
R7	Le compte a été payé par une ordonnance de fusion, une proposition de consommateur ou un programme de gestion de conseils en crédit
R8	Reprise de possession
R9	Créance irrécouvrable ou mise en recouvrement, ou faillite

Ces cotes ont une incidence sur la façon dont les gens verront votre dossier et votre solvabilité. Assurez-vous que tous les renseignements de cette section sont exacts.

Les renseignements bancaires

Il s'agit des renseignements concernant tout compte bancaire dont vous êtes titulaire. Ces renseignements mentionnent également si vous avez fait des chèques sans provision dans votre compte.

Les renseignements publics

Il s'agit des renseignements sur des comptes qui ont fait l'objet de procédures de recouvrement. On y fera mention de toute faillite, des jugements rendus contre vous si un créancier vous a poursuivi devant les tribunaux.

La déclaration du consommateur

C'est ici où vous pouvez ajouter un énoncé pour expliquer tout renseignement inscrit dans votre dossier. Par exemple, si vous avez reçu une mauvaise évaluation pour un de vos comptes, vous pouvez expliquer que vous étiez sans emploi pendant une période donnée ou que vous avez accusé des retards en raison d'une maladie.